

Information ALERTE COVID-19 CNO 01/03/2020

Chère Consœur, Cher Confrère,

En France, le SAMU, l'ARS, les CNR sont en alerte. Selon l'ARS, vous devriez recevoir des masques distribués via les pharmacies de votre quartier. L'alerte peut être levée très rapidement (mutation favorable, saison chaude, vaccin...) et l'épidémie peut être atténuée par les mesures actuelles.

Avertissement : Nous vous incitons, aujourd'hui, à accentuer votre niveau de protection et suivre ces cinq préconisations qui peuvent évoluer très vite. Seules les directives actualisées gouvernementales font foi. Vous assumez l'entière responsabilité de vos actes. La responsabilité des auteurs ne saurait, sous aucun prétexte, être engagée :

1. Vous informer régulièrement

- Suivre l'évolution des recommandations sur le site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Contacter pour vos questions (coronavirus, confinement, masques...) le **numéro vert** 24h/24h : **0 800 130 000**

2. Dépister les cas possibles

La définition du « *Cas possible* » ne remplace pas votre jugement clinique et évolue en fonction des informations disponibles. Consultez régulièrement le site de Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr

3. Protéger (Check List)

A l'entrée du cabinet, demander au patient s'il a eu un contact direct avec des malades ou s'il vient d'un lieu à risque **et** s'il autorise à diriger sur sa tempe un thermomètre sans contact. Disposer aussi à l'entrée : gel hydroalcoolique, masque chirurgical, lingettes désinfectantes.

Flasher après interrogatoire chaque patient et accompagnant entrant (avec leur accord).

Prise également de température 2 fois par jour pour le personnel soignant, praticien et assistante. En cas de doutes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc.) appeler le 15 en spécifiant l'exercice en cabinet dentaire particulièrement exposé.

En face d'un cas possible : fièvre, infection respiratoire, toux, myalgies-asthénie, voir ci-dessus : rester à distance, et demander au patient d'ajuster lui-même, minutieusement, le masque chirurgical pour couvrir son nez et sa bouche. Ainsi les masques chirurgicaux seront bien utilisés et limiteront l'impact de la pénurie de FFP2 !

Lors de l'accueil, porter évidemment vos propres protections (masque, lunettes, blouse...). Le port de masques FFP2 et de lunettes couvrantes est recommandé. Mains lavées, vérifier que le masque est ajusté (barre antibuée pincée, sangles tendues) : On le voit bouger avec la respiration. Il sera jeté dans une poubelle à couvercle.

L'hygiène des mains est décisive (lavage, SHA). Changer les gants à chaque fois que nécessaire.

Contrôlez la filtration HEPA de votre aération, ventilation, climatisation si vous êtes en immeuble.

Isoler ce patient suspect dans une pièce dédiée en attendant l'arrivée du SAMU (15). S'il refuse et repart, engagez-le à conserver le masque dans la rue.

Après son départ, ne pas hésiter à désinfecter à l'aide des lingettes désinfectantes les poignées de portes, boutons de sonnette, interphones...

Informer et entraîner vos salariés (surtout prédisposés : enceinte, diabétique, cardiopathe, asthmatique...). Interdisez les poignées de mains, les bises, la machine à café, etc.

● **Evidemment, s'abstenir de tout soin odontologique** (et surtout pas de spray-turbine qui génère des aérosols et laisse les virus en suspension dans l'air durant plusieurs heures) : **Ne pas s'approcher du cas suspect !**

● Respecter les consignes du gouvernement, il n'y a pas lieu de paniquer, ni d'être une victime, ni d'être un vecteur de transmission, mais de rester professionnels et sentinelles de la santé publique.

- A défaut de recommandations sanitaires particulières, n'hésitez pas à renforcer les mesures barrières (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains). Prévoir les poubelles.
- Si vous-même avez séjourné **en contact direct** avec des malades vous êtes concerné par une mesure d'éviction du cabinet, pour une durée de 14 jours suivant votre arrivée. (Prévenir par email : ars-ara-covid-employeur@ars.sante.fr). Si vous revenez d'une zone à risque sans contact avec des malades mettez un masque et surveillez votre température.
- Dans les communes soumises à confinement et dans l'incapacité de poursuivre votre activité professionnelle vous pourriez bénéficier d'indemnités journalières à partir d'arrêt de travail émis par des médecins désignés par l'ARS.

4. Alerter (Check List)

Ne pas envoyer le cas possible chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

- Contacter le Centre 15 (SAMU) ou le Centre National de Référence;
- Contacter l'ARS pour signaler un risque de santé publique 24h/24 ou pour vous renseigner
- Alerte à doubler par un courriel à l'adresse d'alerte de votre ars

5. Désinfecter

- Lavages fréquents des mains, impératifs avant et après le port du masque. Sur mains sèches : appliquer si possible un gel hydro alcoolique (SHA). Le port et le changement fréquent des gants est fortement recommandé.
- Concernant la désinfection des surfaces, les coronavirus sont sensibles aux produits classiques : hypochlorite de sodium (eau de Javel) à 0,1 %, éthanol à 70 %... La désinfection des toilettes sera effectuée avec un masque.
- Eviter tout contact avec une personne qui répond à la définition du cas suspect. Rester au moins à 1m20 et à plus de 3m s'il tousse

6. Anticiper un éventuel confinement (Check List)

Dans cette hypothèse exceptionnelle, anticiper les conséquences d'une activité ralentie ou arrêtée au cabinet puis à titre personnel, chez vous :

- Désigner le chirurgien-dentiste chargé des contre-mesures pandémiques au sein du cabinet, de la poursuite de l'activité, ou de sa fermeture par les autorités. Le médecin ARS pourra statuer sur des cas particuliers.
- Anticiper l'influence de la pandémie sur l'activité de votre cabinet (chute, modification, rupture) et les conséquences financières d'une mise en veille. Imaginer un mode de fonctionnement dégradé et comment aménager les temps de travail. Simuler deux ou trois scénarii pour continuité votre activité, avec de l'absentéisme.
- Systématiser les mesures de prévention et préparer le travail et des conseils à distance (télétravail...) et actualiser votre « document unique » pour y intégrer les mesures de prévention propre au cabinet.
- Disposer de stock d'équipements de protection individuelle en nombre suffisant et préparer une information du personnel pour une utilisation efficace.
- Disposer également de produits de lavage pour les mesures d'hygiène en nombre suffisant sur la durée (flacons de solution hydroalcoolique, serviettes jetables).

Dr Eric Lenfant Président
Pour l'URPS CD ARA

PS : Nous devons composer avec la pénurie mondiale pour trouver des solutions et contourner toutes les difficultés (Par exemple : Respect des distances, port de masque chirurgical immédiat par le cas suspect, composants pour faire 10 L de SHA : Éthanol à 96 % (8 333 mL) + Peroxyde d'hydrogène à 3 % (417 mL) + Glycérol à 98 % (145 mL) + Eau distillée ou eau bouillie refroidie q. s. p. 10 L...)